

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIE EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP SPPI SEREN OBLIG
Exercice clos le 29 septembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

JEAN-PAUL FOUCAULT
H.E.C. DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE
ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE NATIONALE DES IMPOTS
DOCTEUR D'ETAT EN DROIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Avec la collaboration de :

OLIVIER FOUCAULT

H.E.C. - M.S.T.C.F. - LICENCIÉ EN DROIT
EXPERT-COMPTABLE, COMMISSAIRE AUX COMPTES
CHARTERED CERTIFIED ACCOUNTANT, REGISTERED AUDITOR (U.K.)
AICPIA INTERNATIONAL ASSOCIATE, CERTIFICAT IFRS

E-mail : jpfoucault@foucault.fr

FCP SPPI SEREN OBLIG
Exercice clos le 29 septembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCP SPPI SEREN OBLIG,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SPPI SEREN OBLIG constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 décembre 2023.

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Paul FOUCAULT

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

SPPI SEREN-OBLIG

Exercice du 01/10/2022 au 29/09/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence €STR +2% sur la durée de placement recommandée.

L'€STR capitalisé intègre l'impact du réinvestissement des intérêts

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds adopte une gestion active en s'exposant principalement en obligations et titres de créances libellés en euros de toute nature (taux fixes, taux variables, convertibles...). Cette gestion flexible du portefeuille a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps

Stratégie d'investissement

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou décider de la dégradation éventuelle de la note en cours de vie et prendre ses décisions de céder les titres ou les conserver dans l'intérêt des porteurs.

La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité.

Le processus de gestion repose :

- sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global ;
- puis sur une analyse micro-économique des émetteurs et une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision.
- Les décisions de gestion portent notamment sur :
 - Le degré d'exposition au risque de taux,
 - Le positionnement sur la courbe,
 - L'allocation géographique,
 - Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
 - La sélection des supports d'investissement utilisés.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 30% en obligations convertibles
- De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations y compris de notation spéculative selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (40%), aux pays émergents (10%).
- De 0% à 10% sur les marchés d'actions de la zone euro (hors pays émergents), de toutes capitalisations (y compris aux petites et moyennes capitalisations), de tous les secteurs.
- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 3.

Il peut être investi :

- en titres de créances et instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de couverture uniquement du risque de change sans entraîner une surexposition du portefeuille.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement économique et financier

Quatrième trimestre 2022

Nous avons assisté à un véritable crack du marché obligataire. Le taux 10 ans américain est passé de 1,51% à 3,88% en 1 an après avoir touché un plus haut de 4,24% en octobre. Négatif (-0,19%) en fin d'année 2021, le taux 10 ans allemand a terminé l'année à +2,57%, soit une hausse de 276bp accompagné d'un fort mouvement d'aplatissement de la courbe des taux. Le marché du crédit a été fortement pénalisé avec un élargissement des spreads sur l'ensemble des catégories de rating. L'indice Crossover 5 ans (catégorie high yield) s'est élargi de 232bp, passant de 242bp à 474bp après un plus haut à 672bp au mois de septembre. Le coût de financement est ainsi devenu prohibitif pour un grand nombre de sociétés notées dans la catégorie haut rendement réduisant le nombre de nouvelles émissions. Le cumul de ces deux mouvements a pénalisé l'indice obligataire européen (Bloomberg Euro Aggregate) qui a connu une chute historique de -17,18% sur l'année.

L'indice mondial des actions (MSCI world en USD) a reculé de 17,71% sur l'année. Le marché américain a été particulièrement touché sur sa composante technologique avec une baisse de 32,51% de l'indice Nasdaq.

Les actions européennes ont également connu une forte baisse (-11,45% pour l'indice Eurostoxx dividendes réinvestis) avec de très fortes disparités en fonction des secteurs. Le secteur de l'énergie (+24,43%) et les matériaux de base (+4,27%) ont profité de la hausse des matières premières. Le secteur bancaire, porté par la hausse des taux a limité la baisse à -2,19%. A l'inverse, les biens de consommation non cycliques (-32,59%), les valeurs technologiques (-28,43%), la construction (-21,09%) et l'automobile (-20,08%) ont particulièrement souffert de l'environnement. Les résultats des sociétés ont globalement bien résisté, ce qui a conduit à une baisse sensible de la valorisation du marché européen (PER moyen de 12x contre 15x en début d'année).

L'euro a fortement baissé en début de période passant de 1,14 à 0,95 avant de se reprendre en fin de période suite notamment au changement de politique monétaire de la BCE. Il termine l'année à 1,07 EUR/USD en baisse de 6,14%. Suite à l'invasion de l'Ukraine, le baril de pétrole a connu une envolée à 120 dollars avant de reculer à 85,90 dollars toutefois supérieur au niveau pré-guerre, dans l'anticipation de la croissance économique mondiale.

Premier trimestre 2023

Sur le premier trimestre, les Banquiers Centraux ont continué de remonter leurs taux : deux fois +50bps pour la BCE, portant le taux directeur à 3%, et deux fois +25bps pour la FED pour atteindre 5%, confirmant ainsi le ralentissement du rythme de hausse. Néanmoins, la dynamique sur les emprunts d'Etat de maturités longues s'est estompée, avec une baisse des taux 10 ans aussi bien aux US qu'en Europe après le pic atteint en fin d'année 2022.

La confiance des investisseurs quant à la fin des surprises négatives sur l'inflation, couplée à la réouverture du marché chinois, a permis à l'ensemble des actifs risqués de fortement performer en début d'année : à fin février, les actions ont progressé de +11,24% pour l'Eurostoxx, alors que les indices de crédit se sont resserrés de 61bps à 413bps pour le CrossOver.

Début mars, une crise bancaire a éclaté aux US après les déboires de la Silicon Valley Bank, avec des implications sur l'ensemble des classes d'actifs et des zones géographiques. La forte hausse des taux directeurs et une exposition au secteur de la Tech ont entraîné une fuite des dépôts et un sauvetage de la banque. Les craintes d'un risque systémique se sont alors propagées et ont fait plonger les taux ainsi que la valorisation des banques et, dans une moindre mesure, celle des marchés actions dans leur ensemble. Le sauvetage de la banque Crédit Suisse mi-mars a néanmoins marqué le point bas de cette crise, les marchés actions terminant le mois de mars à l'équilibre.

Le Dollar s'est légèrement déprécié contre Euro et Livre Sterling avec une dynamique de hausse des taux directeurs qui devrait se tarir plus rapidement aux US.

Deuxième trimestre 2023

La bataille contre l'inflation, menée de front par l'ensemble des banques centrales, a continué d'être le fil conducteur des marchés obligataires. Le premier semestre 2023 a été marqué par une forte volatilité des taux, sur l'ensemble des maturités : les taux courts ont subi une tendance haussière marquée, le 2 ans allemand passant de 2,64% fin 2022 à 3,24% à fin juin 2023 (+60bps), alors que les taux longs ont terminé proche de l'équilibre, autour de 2,40% sur le 10 ans allemand.

Seule période de réelles tensions sur les marchés, la crise bancaire américaine qui s'est enclenchée après la faillite de SVB et qui s'est propagée en Europe avec les tumultes de Crédit Suisse et le rachat par UBS qui s'en est suivi. Les taux ont fortement baissé (-0,75% sur le 2 ans allemand), avant une remontée graduelle dans les semaines suivantes.

L'indice crédit CrossOver s'est détendu sur la période, atteignant 400bps en fin de semestre (474bps fin 2022), et a été représentatif de la bonne performance du crédit High Yield (+4,60%).

Bien que l'inflation surprenne encore et toujours à la hausse et que l'activité économique, et notamment le marché de l'emploi, résiste au fort durcissement des politiques monétaires, les banquiers centraux continuent de remonter leurs taux directeurs et de

prévoir des taux terminaux toujours plus élevés. Les anticipations de marché indiquent une fin de la hausse des taux pour le troisième trimestre, avec des baisses de taux au premier semestre 2024. Les prochaines données d'évolution des prix et du chômage des deux côtés de l'Atlantique seront scrutées pour entrevoir un retour de l'inflation vers la cible de 2% et un pivot tant attendu des politiques monétaires.

Les marchés actions ont remarquablement bien tenu dans cette période de durcissement des conditions financières, avec une progression de 14,80% pour l'Eurostoxx et 17,41% pour le CAC40, dividendes réinvestis.

Aux Etats-Unis, la performance a été très forte sur le Nasdaq (+31,73%), porté par le secteur technologique. Le S&P500 progresse dans les mêmes proportions que le marché européen, affichant une hausse de 15,91%.

En Chine, les difficultés du secteur immobilier ont continué de peser sur l'activité économique. Le marché action chinois affiche une faible progression de +4,80%, marquant le pas face aux bourses mondiales.

A contrario, les actions japonaises ont fortement progressé (Nikkei +28,65%), notamment du fait de la dévaluation du Yen sur la période.

En Europe, l'hétérogénéité des performances sectorielles a été particulièrement marquée. Le secteur des Voyages & Loisirs a le plus profité de rebond du tourisme (+33,4%), suivi par l'Automobile (+28,7%), le Retail (+28,7%) et la Tech (+28,6%). A l'inverse, la hausse des taux a logiquement pesé sur les valorisations du secteur Immobilier (-10,5%). Les secteurs des Matières premières (8,6%) et du Pétrole & Gaz (-6,0%) ont quant à eux subi le retour à la normale des prix de l'énergie après une année 2022 marquée par le conflit en Ukraine.

Le Dollar a continué de perdre du terrain contre Euro, alors que la devise japonaise s'est fortement dépréciée face aux autres monnaies mondiales, souffrant des positions de *carry trade* et de taux toujours administrés à des niveaux proches de 0.

La normalisation de la demande mondiale et l'atténuation des problématiques d'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine ont vu le prix du baril de pétrole revenir sous la barre des 75\$, alors que l'Or a continué de côtoyer les plus hauts proches des 2000\$/once.

Troisième trimestre 2023

Au cours de cette période, l'écart de croissance économique entre les différentes zones géographiques s'est amplifié. L'économie américaine a continué à être soutenue par la consommation des ménages (marché de l'emploi dynamique) et par l'investissement. A l'inverse, la zone euro a connu une période de faible croissance pénalisée par un secteur manufacturier en forte baisse, en Allemagne notamment, et un affaiblissement marqué

du secteur des services. Les déceptions en Chine ont continué de s'accumuler avec une faiblesse des exportations, une consommation interne décevante et un secteur immobilier toujours en grandes difficultés.

La tendance à la normalisation des taux d'intérêt s'est poursuivie au 3^{ème} trimestre. Au mois de juillet, la FED et la BCE ont procédé à une nouvelle hausse des taux de 25bp alors même que l'inflation a montré des signes d'accalmie. Au mois de septembre, la FED a marqué une pause tout en tenant un discours très ferme sur la nécessité de conserver des taux élevés pour une période prolongée. La BCE, de son côté, a poursuivi sa politique de petits pas en remontant une nouvelle fois ses taux de 25bp.

Les marchés financiers sont restés relativement calmes pendant la période estivale, atteignant un pic de valorisation des marchés actions à la fin du mois de juillet (stabilisation des taux d'intérêt et bonnes publications des sociétés au 2^{ème} trimestre). Le discours des banques centrales au mois de septembre a inversé la tendance sur les taux d'intérêt et nous avons assisté à une forte hausse des taux longs conduisant à un mouvement de désinversion des courbes de taux.

La tendance sur les marchés actions s'est alors inversée et les principaux indices ont connu des baisses significatives (-4.8% sur le S&P 500, -3,1% sur l'Eurostoxx et -2,3% sur le Nikkei 225). La résilience de l'inflation et des perspectives macroéconomiques revues en baisse ont notamment pénalisé les secteurs de croissance comme la consommation discrétionnaire ou le secteur de la Tech.

Avec la hausse des taux de la FED et soutenu par une économie dynamique, le dollar a progressé sur le trimestre après une faiblesse passagère au mois de juillet. Le Yen a poursuivi sa baisse parallèlement au maintien de la politique ultra accommodante de la banque centrale du Japon.

Evolution des principaux indicateurs

Evolution des taux d'intérêt

Taux	30/09/2022	30/09/2023	Evolution
Europe			
Taux courts (Estr)	0,64%	3,88%	+3,24pts
Taux longs (OAT 10 ans)	2,71%	3,40%	+0,69pt
Etats-Unis			
Taux courts	3,25%	5,50%	+2,25pt
Taux longs	3,83%	4,57%	+0,74pt

Marché des changes

Change	30/09/2022	30/09/2023	Evolution
EUR/USD	0,98	1,06	+8,16%
Pétrole (Brent/USD)	88,86	95,31	+7,26%
Once d'or (USD)	1 660,61	1 848,63	+11,32%

Marchés actions

Actions	30/09/2022	30/09/2023	Performance (*)
France (CAC 40)	5 762	7 135	+23,83%
Etats-Unis (S&P500)	3 586	4 288	+19,58%
Japon (Nikkei)	25 937	31 857	+22,82%

*dividendes réinvestis

Politique d'investissement et principaux mouvements

Objectif d'investissement

Le fonds SPPI Seren-Oblig est un OPC obligataire court terme, géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur de référence €STR +2% (€STR +1,70% sur la part R) sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou décider de la dégradation éventuelle de la note en cours de vie et prendre ses décisions de céder les titres ou les conserver dans l'intérêt des porteurs.

La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité de 0 à +3.

Le processus de gestion repose sur une analyse macro-économique visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global, puis sur une analyse micro-économique des émetteurs et une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision ;

Les décisions de gestion portent notamment sur :

- le degré d'exposition au risque de taux,
- le positionnement sur la courbe,
- l'allocation géographique,
- le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- la sélection des supports d'investissement utilisés.

Stratégie globale et objectif de gestion

La gestion du risque est centrale dans la constitution du portefeuille, afin de limiter au maximum les baisses. Nous définissons un stress-test et optimisons la structure du portefeuille afin que celui-ci soit résilient dans le cas d'une baisse des valorisations.

Sous cette contrainte, nous sélectionnons les titres au sein d'un univers d'investissement large : Investment Grade, High Yield, Convertibles, Courbe de taux, bancaires/assurances, titres spécifiques, etc. Nous analysons chaque pan de marché et prenons position, le cas échéant, sur ceux qui présentent un intérêt spécifique dans le cadre de risque souhaité.

En outre, notre gestion est résolument active : les titres ne présentant plus d'attrait sont systématiquement soldés et une poche de liquidité permet de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. De même, la constitution du portefeuille est évolutive en fonction de notre lecture des marchés : les pondérations des stratégies mises en place au sein du portefeuille pourront ainsi varier afin d'être en concordance avec notre scénario centrale et le risque souhaité.

Stratégies et mouvements

L'exercice écoulé a été une nouvelle fois exceptionnel à bien des égards, notamment sur l'évolution des marchés obligataires dans un environnement de resserrement fort des politiques monétaires.

Le quatrième trimestre 2022 a vu une très forte détente des actifs risqués et notamment du crédit, que le fonds a essayé de capter par son positionnement et le renforcement des positions cash et très court terme. Ces réinvestissements ont été fait sur des subordonnées d'assurances proposant des surplus de rendement par rapport au crédit classique, sur des obligations d'entreprises investment grade et high yield avec des maturités entre 12 et 18 mois, ainsi que sur des obligations bancaires.

A fin d'année 2022, le crédit low beta constituait la stratégie la plus pondérée au sein du portefeuille (19,2%), suivi par les convertibles taux (19,1%) et le crédit Investment Grade (17,9%). Les bancaire seniors (11,2%), les assurances subordonnées (10,8%) et le monétaire (9%) complétaient la liste des principales positions.

Cette stratégie de recherche de portage avec une gestion forte du risque de volatilité a été maintenu jusqu'au milieu du second trimestre 2023, en réinvestissant les remboursements et en restant investi sur des maturités courtes afin de ne pas subir la hausse des taux continue que nous anticipions.

La crise bancaire américaine au cours du mois de mars n'a pour ainsi pas impacté le fonds, malgré un mouvement de risk off généralisé en milieu de mois et une baisse forte des taux courts.

A partir du mois de juin 2023, le niveau de risque du portefeuille a été réduit, notamment sur le crédit, afin de prendre profit sur ce marché qui présentait des signes de cherté relative, étant donné l'impact économique attendu de la hausse des taux. Dans le même temps, la sensibilité du fonds a été progressivement remontée, passant de 0,77 en mai à 1,18 en fin d'exercice. Cette remontée de la sensibilité s'est faite à la fois sur des investissements en emprunts d'Etats core (France et Allemagne) sur des maturités courts, entre 6 mois et 2 ans, avec une diversification sur le 5 ans.

Dans le même temps, une position d'environ 15% de l'actif net a été initié sur le rétrécissement de l'écart de taux entre le 2 ans US et le 2 ans allemand, sur un niveau de 165bps. Cette position a été tenue jusqu'à la fin d'exercice, afin de jouer sur un prochain assouplissement monétaire qui devrait intervenir plus tard aux US qu'en Europe où la hausse des taux a été plus tardive.

En fin d'exercice, les plus fortes pondérations quant aux stratégies en portefeuille étaient les suivantes : bancaire seniors (20,2%) afin d'aller chercher du rendement avec un risque crédit très faible ; crédit investment grade corporate (16,8%) avec le même objectif mais une diversification du risque crédit par rapport aux financières ; Emprunts d'Etats core (16,3%) pour remonter la sensibilité taux et augmenter le portage sans renforcer le risque crédit du portefeuille ; convertibles taux (10%) ; assurances subordonnées (7,9%) pour le portage. Une position de 11,6% en monétaire et assimilés pour saisir des opportunités sur faiblesse de marché.

Données statistiques ex-post

La volatilité du fonds a été de 0,78% sur les 12 mois écoulés, soit le bas de fourchette du SRRI 2 indiqué sur le prospectus. La volatilité reste inférieure à 1% (0,84%) depuis le lancement du fonds.

Outre la notation de volatilité, la limitation du risque est un enjeu principal dans l'objectif de gestion du fonds. A ce titre, la perte maximale réalisable par un investisseur est une notion à suivre de près. Depuis le lancement de la stratégie, la perte maximale (indicateur du MaxDrawDown – MDD) est de -2,56% (Exercice 2021-2022).

Sur le dernier exercice clôturant le 30/09/2023, le fonds affiche les performances suivantes :

- Part C : +3,71% contre +4,51% pour son indice de référence (€STR + 2,00%), soit une sousperformance de 0,80%.
- Part R : +3,39% contre +4,21% pour son indice de référence (€STR + 1,70%), soit une sousperformance de 0,82%.

Effet de levier

Le fonds n'a pas eu recours à effet de levier au cours de l'exercice.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos.

Modification temporaire des limites de détention de cash

En raison du choc causé par l'éclatement de la guerre en Ukraine début 2022, la décision a été prise au sein de la société de gestion de modifier la limite de détention de cash de 10% à 20% afin de laisser la possibilité aux gérants de protéger les portefeuilles. Cette période de limite de cash à 20% était active en début d'exercice et a été refermée en date du 7 septembre 2022. Cette réserve de cash supplémentaire a été utilisée dans l'attente de meilleures opportunités d'investissements et a permis d'atténuer la volatilité du fonds.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

En date du 1er janvier 2022, la politique de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) a été revue et améliorée afin de mieux prendre en compte ces problématiques dans la gestion du fonds.

Cette nouvelle politique s'appuie sur :

- la prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR ;
- la prise en compte des critères extra-financiers dans le processus d'investissement ;
- la politique d'exclusion ;
- la politique d'amélioration de note ;
- l'alignement des investissements aux objectifs par la Taxonomie européenne.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SPPI FINANCE a intégré l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement. A compter du 1er janvier 2022, l'OPCVM est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des

services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Dans le cadre de ce même règlement, SPPI FINANCE communiquera au plus tard le 30 décembre 2023 sur les principales incidences négatives (PAI) affectant les facteurs de durabilité.

Politique de prise en compte des critères extra-financiers dans le processus d'investissement

Notre politique d'intégration des critères ESG s'articule comme suit :

Politique d'exclusion

Notre politique d'exclusion constitue un premier filtre dans notre stratégie d'investissement en évitant les émetteurs en contradiction avec nos valeurs et celles de nos clients. Nous rappelons que SPPI FINANCE exclut de son univers d'investissement :

- Les entreprises productrices de tabac
- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires)
- Les entreprises actives dans la pornographie
- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,
- Les entreprises liées à l'extraction de charbon
- Les entreprises productrices d'énergie pour lesquelles le charbon représente plus de 10% du mix énergétique.

Politique d'amélioration de note

Notre politique d'intégration des critères extra-financiers s'appuie sur une analyse extra-financière réalisée par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics. Cette agence adopte une approche par le risque pour évaluer « la qualité ESG » des entreprises. Nous cherchons à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier afin que la note globale du portefeuille soit la meilleure possible.

L'univers investissable est défini à partir de sous-univers. L'ensemble de nos sous-univers sont définis à partir des bases de données de notre fournisseur Sustainalytics, « Country Risk Ratings » pour les émetteurs souverains et « Ratings Plus » pour les émetteurs privés :

- Sous-univers Govies Eurozone : Il englobe l'ensemble des émetteurs souverains européen membres de l'Euro zone (20 pays au 01/01/2023) et est évalué à partir la base de donnée « Country Risk Ratings » de Sustainalytics.
- Sous-univers Corporates : Ce sous-univers correspond à l'ensemble des émetteurs

de la Zone Euro de la base de données de Sustainalytics « Ratings Plus » (+ de 2 000 émetteurs) n'appartenant pas à l'un des pays suivants, considérés comme non pertinents : Chypre, Malte, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Slovénie.

L'univers de référence pour SPPI Seren-Oblig est : 25% Sous-univers Govies Eurozone + 75% Sous-univers Corporates.

Conformément à la position-recommandation de l'AMF DOC-2020-03 dans le cadre d'une communication non significativement engageante sur la prise en compte des critères extra-financiers, l'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

Par ailleurs, un suivi strict des controverses majeures des émetteurs en portefeuille est réalisé ainsi qu'une veille globale sur l'ensemble de l'univers investissable.

Pour plus de détails sur notre politique d'investissement responsable, vous pouvez consulter notre site internet : http://www.sppifinance.fr/critere_esg

Limites de l'approche extra-financière

SPPI FINANCE a conscience que l'hétérogénéité et la non exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Alignement des investissements aux objectifs par la Taxonomie européenne Règlement (UE) 2020/852

SPPI FINANCE n'est pas en mesure actuellement de prendre un engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie. Conscient que la définition d'un objectif d'alignement participe à la réduction du risque de durabilité de l'OPCVM, SPPI FINANCE ne dispose toutefois pas, à ce jour, des données et ressources internes pour pouvoir déterminer ces données (part des activités des émetteurs sur lesquels l'OPCVM est investi alignée avec la taxonomie). En effet, la société est en attente de la publication de ces

informations de la part des émetteurs dans le cadre de la réglementation dite « NFRD » qui aura lieu en 2022 sur l'activité 2021. Une fois la publication de ces informations réalisée, SPPI FINANCE se réservera le droit de faire évoluer ses objectifs en termes d'alignement aux objectifs environnementaux définis par la Taxonomie et d'intégrer ces objectifs dans le processus d'investissement.

Changements intervenus sur la période et changements à venir

La Société de Gestion SPPI FINANCE fusionne avec SUNNY AM en date du 7 novembre 2023, cette fusion ne modifie en rien le fonctionnement du fonds.



Brussels, 6.4.2022
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

ANNEX

to the

Commission Delegated Regulation (EU) .../...

supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of 'do no significant harm', specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SPPI Seren-Oblig

Identifiant d'entité juridique: 969500M5IG8NIF23FV8A

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par une notation extrafinancière du portefeuille meilleure que celle de l'univers investissable. Au cours de l'exercice comptable 2022-2023 de l'OPC, la notation de SPPI Patrimoine ont évolué comme suit :

1

	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023
SPPI Seren-Oblig	18,01	18,18	18,72	16,68
Univers investissable	21,29	20,98	21,23	19,21

Nb : la notation suit la méthodologie Sustainability signifiant que plus le score est bas, meilleur il est.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes? Non Applicable**

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non Applicable

● **Dans quelles mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non Applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non Applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme?
Description détaillée: Non Applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

A tout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
France 0,5% 25/05/2025	Gouvernement	5,8	France
Allemagne 1% 15/08/2025	Gouvernement	5,3	Allemagne
France 1,75% 25/11/2024	Gouvernement	3,6	France
Allemagne 0,1% 15/04/2026	Gouvernement	2,9	Allemagne
BNP Paribas Cardif 1% 29/11/2024	Banque	2,9	France
Celnex 2,25% 12/04/2026	Télécom.	2,3	Espagne
Elis 0% 06/10/2023	Services aux entre.	2,3	France
Crédit Agricole 2,75% 20/06/2024	Banque	2,2	France
France 0,1% 01/03/2025	Gouvernement	2,1	France
Worldline 0% 30/07/2026	Technologie	1,9	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des

3

investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 septembre 2023, une proportion de 97%, hors liquidités.

● **Quelle était l'allocation des actifs?**

Au 30 juin 2023, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

Classe d'actifs	% actifs
Obligations (dont OPC)	80,9
Obligations Convertibles	12,3
Liquidités	6,7



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Au 30 septembre 2023, selon la classification Sustainalytics, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs.

Sous-Industrie Sustainability	% actifs
Diversified Banks	24%
Government	23%
Diversified Insurance Services	5%
Autres	5%
Electrical Equipment	3%
Medical Services	3%
Airlines	3%
Life and Health Insurance	3%
Telecommunication Services	2%
Business Support Services	2%
Data Processing	2%
Auto Parts	2%
Multi-Utilities	2%
IT Consulting	2%
Advertising	2%
Communications Equipment	2%
Multi-Sector Holdings	2%
Entertainment Software	2%
Asset Management and Custody Services	1%
Pharmaceuticals	1%
Investment Banking and Brokerage	1%
Distribution	1%
Automobiles	1%
Laboratory Equipment and Services	1%
Paper Packaging	1%
Metal and Glass Packaging	1%
Cable and Satellite	1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE? *Non Applicable*

Non Applicable

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

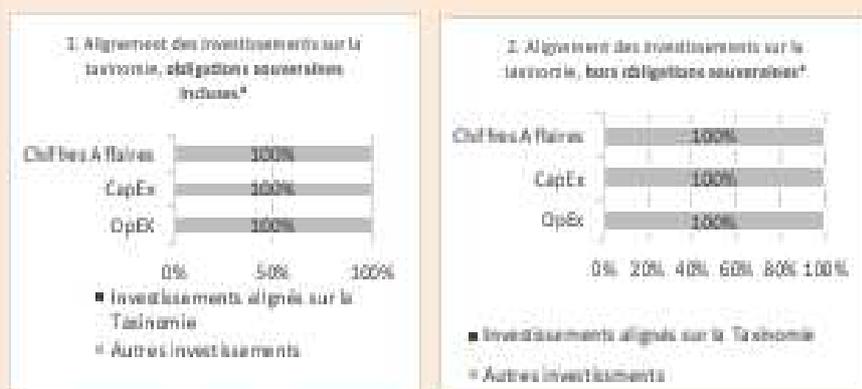
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non Applicable

- **Dù se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non Applicable

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non Applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres », quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales dans le cadre de notre approche par notation est :

- Un suivi mensuel de la notation du fonds ainsi que celle de l'univers afin de s'assurer que celle du fonds est toujours meilleure que celle de l'OPCVM.
- Un suivi permanent des controverses est réalisé afin de pouvoir évaluer l'évolution de celles-ci et d'effectuer des actions de gestion si cela est jugé nécessaire.

Par ailleurs, une politique d'engagement actionarial a été mise en place en 2023 afin d'exercer notre droit d'actionnaire dans les cas correspondants et pouvoir, notamment par l'intermédiaire de notre vote en AG, faire respecter les caractéristiques environnementales et sociales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- *En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large?*

Non Applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*

Non Applicable

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non Applicable

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/09/2023

SPPI SEREN-OBLIG

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du conseil en date du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE ("Directive UCITS V"), SPPI FINANCE a mis en place une politique de rémunération (la "Politique de rémunération") qui s'inscrit dans le cadre du devoir fiduciaire des sociétés de gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille.

SPPI FINANCE se conforme aux grands principes, définis par la directive AIFM sur ce sujet, à savoir notamment :

- un équilibre approprié est établi entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale, sachant que la partie fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale,
- la rémunération variable n'est pas exclusivement calculée par rapport aux performances du fonds,
- pas de bonus garantis
- l'évaluation des performances,
- la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la présente directive.

Cette politique de rémunération telle que décrite dans notre procédure P 1-6, mise à jour le 15 avril 2021, est toujours valide.

Champ d'application

Les preneurs de risques sont les 2 dirigeants et les 3 gérants financiers, dont le Directeur Général.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs voire managériaux lorsque cela est applicable. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de l'évaluation de chaque collaborateur (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). L'attribution d'une rémunération variable aux collaborateurs de SPPI fait l'objet d'un Procès-verbal archivé au sein du serveur de la société de gestion.

Application du Principe de proportionnalité.

Compte tenu de sa structure de gouvernance, des stratégies d'investissements (non complexes) et du nombre limité des OPC gérés, SPPI FINANCE, après une analyse des critères pertinents, a choisi d'appliquer le principe de la proportionnalité.

Le détail de notre politique de rémunération est disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.sppifinance.fr.

Le montant total des rémunérations attribuées par SPPI FINANCE à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 831,4k€. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes : 461,4k€
- Montant total des rémunérations variables : 370k€
- Dont rémunérations variables du personnel identifié : 245k€.
- Dont rémunération variables des autres typologies de personnel : 125k€.

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	15 376 221,17	12 421 764,19
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	15 364 172,92	11 857 560,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 364 172,92	11 857 560,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	503 287,81
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	503 287,81
Titres de créances négociables	0,00	503 287,81
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	12 048,25	60 916,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 048,25	60 916,05
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 875,00	20 750,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 875,00	20 750,00
Comptes financiers	1 129 150,51	658 992,98
Liquidités	1 129 150,51	658 992,98
Total de l'actif	16 509 246,68	13 101 507,17

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	16 493 262,65	12 804 374,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-348 787,01	-48 782,12
Résultat de l'exercice (a, b)	332 942,13	268 583,14
Total des capitaux propres	16 477 417,77	13 024 175,60
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	12 048,22	60 916,13
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	12 048,22	60 916,13
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 048,22	60 916,13
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	19 780,69	16 415,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	19 780,69	16 415,44
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	16 509 246,68	13 101 507,17

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/09/2023	30/09/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBSZ3F00002 SCHATZ-EUX 1223	2 099 800,00	0,00
Total Taux	2 099 800,00	0,00
Total Contrats futures	2 099 800,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	2 099 800,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
FGBSZ2F00002 SCHATZ-EUX 1222	0,00	2 679 125,00
Total Taux	0,00	2 679 125,00
Total Contrats futures	0,00	2 679 125,00
Total Autres engagements	0,00	2 679 125,00
Total Opérations de couverture	2 099 800,00	2 679 125,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
USN2Z3F00002 TNote 2Y-CB 1223	3 067 601,44	0,00
Total Taux	3 067 601,44	0,00
Total Contrats futures	3 067 601,44	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	3 067 601,44	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
USN2Z2F00002 TNote 2Y-CB 1222	0,00	2 305 404,98
Total Taux	0,00	2 305 404,98
Total Contrats futures	0,00	2 305 404,98
Total Autres engagements	0,00	2 305 404,98
Total Autres opérations	3 067 601,44	2 305 404,98

COMPTE DE RESULTAT

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	350 786,80	334 563,40
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	350 786,80	334 563,40
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,03	4 295,28
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,03	4 295,28
Résultat sur opérations financières (I - II)	350 786,77	330 268,12
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	70 256,12	65 406,07
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	280 530,65	264 862,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	52 411,48	3 721,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	332 942,13	268 583,14

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report

Pour les plus ou moins-values : capitalisat° et/ou distribut° et/ou report à nouv.

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011374123	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
R	FR0013518925	0,85 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011374123	Néant
R	FR0013518925	Néant

Commission de surperformance**Part FR0011374123 C**

Néant

Part FR0013518925 R

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Souscription/rachat OPC (dépositaire 100%) Forfait 150€ TTC max			
Marchés à Terme (dépositaire 100%) Options EUREX 0,30% Minimum 7€ TTC Futures EUREX 1€/lot TTC Futures CME-BOT 1\$/lot TTC			
Obligations convertibles, droits (dépositaire 100%) 0,018% minimum			
TCN (Dépositaire 100%) forfait max 55€ TTC			
Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	13 024 175,60	12 292 033,77
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 618 831,89	4 625 323,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 662 088,86	-3 571 004,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 531,95	37 564,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-390 258,10	-184 982,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	156 408,51	118 198,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-96 394,35	-17 935,00
Frais de transaction	-6 702,40	-5 446,87
Différences de change	-5 561,41	3 266,42
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	507 626,38	-518 207,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-24 338,43</i>	<i>-531 964,81</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-531 964,81</i>	<i>-13 757,12</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	8 317,91	-19 496,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 848,22</i>	<i>-11 166,13</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-11 166,13</i>	<i>8 330,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	280 530,65	264 862,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	16 477 417,77	13 024 175,60

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	10 239 982,18	62,15
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	202 596,17	1,23
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 030 483,68	12,32
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	832 024,49	5,05
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	2 059 086,40	12,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	15 364 172,92	93,24
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	2 099 800,00	12,74
TOTAL Opérations de couverture	2 099 800,00	12,74
Autres opérations		
Taux	3 067 601,44	18,62
TOTAL Autres opérations	3 067 601,44	18,62

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	14 329 552,26	86,96	0,00	0,00	1 034 620,66	6,28	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 129 150,51	6,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	2 099 800,00	12,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	3 067 601,44	18,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	581 251,92	3,53	4 010 603,13	24,34	8 621 763,26	52,32	266 491,41	1,62	1 884 063,20	11,43
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 129 150,51	6,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099 800,00	12,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067 601,44	18,62	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD					devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	7 448,25	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	21 540,07	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	7 448,22	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/09/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	332 942,13	268 583,14
Total	332 942,13	268 583,14

	29/09/2023	30/09/2022
D1 PART DIST C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	332 764,24	268 408,05
Total	332 764,24	268 408,05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	177,89	175,09
Total	177,89	175,09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-348 787,01	-48 782,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-348 787,01	-48 782,12

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
D1 PART DIST C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-348 569,24	-48 744,90
Total	-348 569,24	-48 744,90
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	143 165,59	117 330,863
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/09/2023	30/09/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-217,77	-37,22
Total	-217,77	-37,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/09/2019	C1 PART CAPI C	5 631 805,89	51 114,866	110,17	0,00	0,00	0,00	-1,18
09/07/2020*	R1 PART CAPI R	10 000 ,00	100,00	100,00				
30/09/2020	D1 PART DIST C	9 635 402,19	86 358,87	111,57	0,00	0,00	0,00	5,46
30/09/2020	R1 PART CAPI R	10 048,40	100,00	100,48	0,00	0,00	0,00	2,03
30/09/2021	D1 PART DIST C	12 281 819,63	107 973,645	113,74	0,00	0,00	0,00	2,59
30/09/2021	R1 PART CAPI R	10 214,14	100,00	102,14	0,00	0,00	0,00	2,03
30/09/2022	D1 PART DIST C	13 014 244,96	117 330,863	110,91	0,00	0,00	0,00	1,87
30/09/2022	R1 PART CAPI R	9 930,64	100,00	99,30	0,00	0,00	0,00	1,37
29/09/2023	D1 PART DIST C	16 467 150,16	143 165,59	115,02	0,00	0,00	0,00	-0,11
29/09/2023	R1 PART CAPI R	10 267,61	100,00	102,67	0,00	0,00	0,00	-0,39

* Création de la part R1 et transformation de la part C1 en Part D1

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
D1 PART DIST C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	58 209,11000	6 618 831,89
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-32 374,38300	-3 662 088,86
Solde net des Souscriptions/Rachats	25 834,72700	2 956 743,03
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	143 165,59000	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	100,00000	

COMMISSIONS

	En montant
D1 PART DIST C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 404,56
Montant des commissions de souscription perçues	1 404,56
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	1 404,56
Montant des commissions de souscription r�troced�es	1 404,56
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/09/2023
FR0011374123 D1 PART DIST C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	70 175,57
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/09/2023
FR0013518925 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	80,55
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
Créances	Coupons et dividendes	3 875,00
Total des créances		3 875,00
Dettes	Frais de gestion	19 780,69
Total des dettes		19 780,69
Total dettes et créances		-15 905,69

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	15 364 172,92	93,25
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	15 364 172,92	93,25
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 875,00	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-19 780,69	-0,12
CONTRATS FINANCIERS	0,03	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,03	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 129 150,51	6,85
DISPONIBILITES	1 129 150,51	6,85
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	16 477 417,77	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						15 364 172,92	93,24
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						15 364 172,92	93,24
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						10 239 982,18	62,14
TOTAL BELGIQUE						210 503,34	1,28
BE0002872530 CRELAN 5,375%22-311025	21/09/2022	31/10/2025	EUR	2	5,38	210 503,34	1,28
TOTAL BERMUDES						100 662,56	0,61
XS1061711575 AEGON TV14-250444 SUBORD.EMTN	25/04/2014	25/04/2044	EUR	100	4,00	100 662,56	0,61
TOTAL ALLEMAGNE						1 540 495,67	9,35
DE0001102382 ALLEMAGNE 1%15-150825	15/07/2015	15/08/2025	EUR	90 000 000	1,00	865 888,92	5,25
DE0001102457 GERMANY 0,25%18-150828	13/07/2018	15/08/2028	EUR	30 000 000	0,25	266 491,41	1,62
DE000A1YCQ29 ALLIANZ TV13-PERP.	24/10/2013	31/12/2050	EUR	2		208 883,42	1,27
XS2084510069 FRESENIUS MEDICAL C 0,25%19-23	29/11/2019	29/11/2023	EUR	200	0,25	199 231,92	1,21
TOTAL ESPAGNE						1 387 147,96	8,42
XS1809245829 INDRA SISTEMAS 3%18-190424	19/04/2018	19/04/2024	EUR	3	3,00	298 964,56	1,81
XS1936805776 CAIXABANK 2,375%24	18/01/2019	01/02/2024	EUR	2	2,38	202 101,34	1,23
XS1956973967 BBVA 1,125%19-280224	28/02/2019	28/02/2024	EUR	2	1,12	198 967,67	1,21
XS2465792294 CELLNEX FINANCE 2,25%22-120426	12/04/2022	12/04/2026	EUR	4	2,25	382 274,69	2,32
XS2575952424 BANCO SANTANDER 3,75%23-160126	16/01/2023	16/01/2026	EUR	3	3,75	304 839,70	1,85

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FINLANDE						294 392,88	1,79
XS2171759256 NOKIA 2,375%20-150525	15/05/2020	15/05/2025	EUR	300	2,38	294 392,88	1,79
TOTAL FRANCE						5 029 433,67	30,51
FR0011689033 VALEO 3,25%14-220124 EMTN	22/01/2014	22/01/2024	EUR	3	3,25	305 773,93	1,86
FR0011891258 CASA 2,75%14-200624	20/06/2014	20/06/2024	EUR	367 000	2,75	361 928,85	2,20
FR0011962398 OAT 1,75%14-25112024	05/06/2014	25/11/2024	EUR	600 000	1,75	596 951,34	3,62
FR0012517027 OAT 0,50%15-25052025	09/02/2015	25/05/2025	EUR	1 000 000	0,50	955 799,62	5,80
FR0013241361 RCIBANQUE 1,375%17-080324	08/03/2017	08/03/2024	EUR	200	1,38	199 286,36	1,21
FR0013248713 NEXANS 2,75%17-050424	05/04/2017	05/04/2024	EUR	3	2,75	300 818,92	1,83
FR0013287273 ILIAD 1,5%17-141024	12/10/2017	14/10/2024	EUR	2	1,50	196 415,59	1,19
FR0013312493 BPCE 0,875%18-310124	31/01/2018	31/01/2024	EUR	2	0,88	199 102,66	1,21
FR0013403441 SOCIETE GENERALE 1,25%19-0224	15/02/2019	15/02/2024	EUR	2	1,25	199 459,34	1,21
FR0013477254 AIR FRANCE - KLM 1,875%20-0125	16/01/2020	16/01/2025	EUR	2	1,88	193 413,23	1,17
FR0013509627 JC DECAUX 2%20-241024	24/04/2020	24/10/2024	EUR	3	2,00	298 766,79	1,81
FR001400H5F4 SCHNEIDER EL 3,375%23-060425	06/04/2023	06/04/2025	EUR	2	3,38	201 635,67	1,22
XS1227287221 CROWN EURO.HOLDING 3,375% 15-0	05/05/2015	15/05/2025	EUR	150	3,38	148 565,63	0,90
XS1346115295 BFCM 1,625%16-190126 EMTN	19/01/2016	19/01/2026	EUR	3	1,62	287 361,53	1,74
XS1614416193 BNP PARIBAS1,5%17-25 EMTN	17/05/2017	17/11/2025	EUR	300	1,50	288 945,21	1,75
XS2306220190 ALD 0%21-230224 EMTN	23/02/2021	23/02/2024	EUR	3		295 209,00	1,79
TOTAL IRLANDE						197 015,22	1,20

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1117298759 SMURFIT KAP ACQ 2,75%15-0225	16/02/2015	01/02/2025	EUR	200	2,75	197 015,22	1,20
TOTAL ITALIE						490 991,40	2,98
XS1395004408 LKQ IT BONDCO 3,875%16-010424	14/04/2016	01/04/2024	EUR	200	3,88	199 509,06	1,21
XS2179037697 INTESA SANPAOLO 2,125%20-0525	26/05/2020	26/05/2025	EUR	300	2,12	291 482,34	1,77
TOTAL LUXEMBOURG						403 680,34	2,45
XS1651444140 EUROFINS SCIENTIFI 2,125%17-24	25/07/2017	25/07/2024	EUR	200	2,12	197 388,84	1,20
XS1881594946 ROSSINI 6,75%18-301025	26/10/2018	30/10/2025	EUR	200	6,75	206 291,50	1,25
TOTAL PAYS-BAS						585 659,14	3,55
XS1933820372 ING GROUP 2,125%19-100126	10/01/2019	10/01/2026	EUR	3	2,12	292 909,89	1,78
XS2008921947 AEGON BANK 0,625%19-210624	21/06/2019	21/06/2024	EUR	300	0,62	292 749,25	1,77
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						202 596,17	1,23
TOTAL ITALIE						202 596,17	1,23
XS1928480752 MEDIOBANCA-BCA CREDITO FINANZ.OBLTV19-250124	25/01/2019	25/01/2024	EUR	200		202 596,17	1,23
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						2 030 483,68	12,32
TOTAL ALLEMAGNE						582 252,00	3,53
DE000A2DAHU1 FRESENIUS 0%17-310124 CONV.	31/01/2017	31/01/2024	EUR	3		295 449,00	1,79
DE000A2LQRA1 RAG-STIFTUNG 0%18-021024 EXCH.	02/10/2018	02/10/2024	EUR	3		286 803,00	1,74
TOTAL ESPAGNE						280 257,00	1,70
XS2356306642 CRITE.CAIXA 0%21-220625 EXCH	22/06/2021	22/06/2025	EUR	3		280 257,00	1,70
TOTAL FRANCE						1 167 974,68	7,09

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013285707 ELIS 0%17-061023 OCEANE	06/10/2017	06/10/2023	EUR	12 000		382 020,00	2,31
FR0013410628 AIRFR-KLM 0,125%19-0326 OCEANE	25/03/2019	25/03/2026	EUR	12 000	0,12	210 276,00	1,28
FR0013439304 WORLDLINE 0%19-300726 OCEANE	30/07/2019	30/07/2026	EUR	3 500		314 380,50	1,91
FR0013448412 UBISOFT 0%19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	2 396		261 298,18	1,59
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						832 024,49	5,05
TOTAL ALLEMAGNE						486 249,21	2,95
DE0001030567 ALLEMAGNE TV15-150426 INFLAT.	12/03/2015	15/04/2026	EUR	40 000 000	0,10	486 249,21	2,95
TOTAL FRANCE						345 775,28	2,10
FR0012558310 OAT 0,10%15-01032025 INDX	19/02/2015	01/03/2025	EUR	300 000	0,10	345 775,28	2,10
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						2 059 086,40	12,50
TOTAL AUTRICHE						211 293,18	1,28
AT0000A12GN0 VIENNA INSURANCE TV13-091043	02/10/2013	09/10/2043	EUR	2	5,50	211 293,18	1,28
TOTAL FRANCE						1 101 566,49	6,69
FR0011896513 GROUPAMA TV14-PERPETUAL	28/05/2014	31/12/2050	EUR	3		307 012,52	1,86
FR0013299641 BNP CARDIF 1%17-291124	29/11/2017	29/11/2024	EUR	5	1,00	484 569,18	2,95
XS0919410828 LA MONDIALE TV13-250444	25/04/2013	25/04/2044	EUR	300		309 984,79	1,88
TOTAL ROYAUME UNI						99 490,04	0,60
XS1083986718 AVIVA TV14-030744 SUBORD.	03/07/2014	03/07/2044	EUR	100		99 490,04	0,60
TOTAL ITALIE						205 348,27	1,25
XS1953271225 UNICREDIT TV19-200229	20/02/2019	20/02/2029	EUR	200		205 348,27	1,25

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL LUXEMBOURG						141 988,86	0,86
XS1405765659 SES TV16-PERP.	29/11/2016	31/12/2050	EUR	137		141 988,86	0,86
TOTAL PAYS-BAS						299 399,56	1,82
XS1224710399 NATURGY FINANCE TV15-PERP.	24/04/2015	31/12/2050	EUR	3		299 399,56	1,82
TOTAL Contrats financiers						0,03	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,03	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,03	0,00
TOTAL FRANCE						2 848,25	0,02
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-4 600		-4 600,00	-0,03
MARF.USD Appels marge futures			USD	7 875,04		7 448,25	0,05
TOTAL AUTRES PAYS						-2 848,22	-0,02
FGBSZ3F00002 SCHATZ-EUX 1223			EUR	-20		4 600,00	0,03
USN2Z3F00002 TNote 2Y-CB 1223			USD	16		-7 448,22	-0,05

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*